

**DIR FIN CDE PUB/DC-2024-51
DECISION DU MAIRE**

Objet : Approbation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique et fonctionnelle de la maison des familles à Trappes

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2122-22 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2194-1 et L3135-1 ;

Vu la délibération n°2023-104 du 2 octobre 2023, portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire et notamment le point 4 de son article 1^{er} ;

Considérant que le marché a été notifié le 31 décembre 2021 pour une période de 34 mois pour un montant de 102 000€ HT ;

Considérant que le montant du marché évolue en fonction du montant prévisionnel des travaux, que la rémunération du titulaire du marché est de 10.2% par rapport à l'estimation des travaux ;

Considérant que le montant des travaux est passé de 1 000 000 € HT à 1 698 529.74 € H, par conséquent, la rémunération du titulaire doit augmenter ;

DECIDE

Article 1^{er} : Approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique et fonctionnelle de la maison des familles à Trappes attribué au groupement mené par INGEMETRIE SIS AU 220 Boulevard de la paix 13640 LA ROQUE D'ANTHERON.

Article 2 : Précise que le présent avenant s'élève à un montant de 71 250.03 euros HT et que le nouveau montant du marché est de 173 250.03 € HT. Le pourcentage d'écart introduit par le présent avenant est de 69,85%.

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 20, article 2031.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

-5 AVR. 2024

Fait à Trappes, Ali RABEH
Maire de Trappes



Trappes, la Ville écologiste et solidaire !



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS AVENANT 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Ville de Trappes
Représentée par MONSIEUR LE MAIRE
Hôtel de Ville
1 place de la République
CS 90544
78197 TRAPPES Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

GROUPEMENT ARCHIPHB 5, place Louis Chazette 69001 LYON
INGEMETRIE – 220 Boulevard de la Paix 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
AD3E- 220 Boulevard de la Paix 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
BOST INGENIERIE – 1997, Boulevard Jean Rostand ZI Molina La Chazotte 42350 LA TALAUDIÈRE
AUDITORIHOME – 521 rue Georges Méliès 34000 MONTPELLIER
PREVENTIA – 424 rue de LISONNE Espace CORALIA- Bat A 83500 la Seyne sur mer

179

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique et fonctionnelle de la maison des familles à Trappes

■ Date de la notification du marché public : 31/12/2021

■ Durée d'exécution du marché public: 34 mois ou jours.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 102 000€
- Montant TTC : 122 400€

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet l'augmentation de la rémunération du titulaire suite à l'augmentation du montant prévisionnel des travaux.

Contexte :

Les travaux étaient estimés à un montant de 1 000 000 € HT à la signature du contrat le 28/12/2021.

Le montant est amené à augmenter ou diminuer en fonction du montant prévisionnel des travaux.

La rémunération mentionné dans l'acte d'engagement est de 10.2% par rapport à l'estimation des travaux.

A la signature du contrat la rémunération était de 102 000 € HT.

Une nouvelle actualisation de ce montant prévisionnel a eu lieu avec une hausse de celui-ci. Cette augmentation va entrainer l'augmentation de la rémunération de la MOE.

$1\,698\,529.74 \text{ €} \times 10.20\% = 173\,250.03 \text{ HT}$ et $207\,900.04 \text{ € TTC}$

Une augmentation de la rémunération de plus de 69.85%

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%..... 14 250 €.....
- Montant HT : 71 250.03 €.....
- Montant TTC : 85 500.03.....
- % d'écart introduit par l'avenant : 69.85%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : 173 250.03 €.....
- Montant TTC : 207 900.03 €.....

	MONTANT en € HT	TVA 20%	MONTANT en € TTC	% de variation induit par rapport au marché initial
Rémunération de la MOE	102 000 €	20 400 €	122 400 €	
Montant de l'avenant	71 250.03 €	14 250 €	85 500.03 €	69.85 %
Total	173 250.03 €	34 650 €	207 900.03 €	

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Vincent ARNOUX Directeur	La Roque d'Anthéron le 14 Février 2024.	 INGEMETRIE SAS au capital de 100 000 € 220 boulevard de la Paix 13640 LA ROQUE D'ANTHERON Tél. : 04 42 90 43 60 Fax : 04 42 50 47 69 RCS SALON 800 765 406

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)



A :, le

- 5 AVR. 2024

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Zouhir AGHACHOUI
Directeur Général
des Services



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire.

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 13/02/2024.

Avenant 1

202126 Marché de maîtrise d'œuvre : réhabilitation de la
maison des familles à Trappes

Page : 5 / 5